RCS : DRAGUIGNAN
Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00724
Numéro SIREN : 753 349 273
Nom ou dénomination : ABBAOUI CHARPENTE BOIS COUVERTURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2019 sous le numéro de dépôt 3355

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

CABINET AP2C

196 rue Nicéphore Niepce
ZA du Palyvestre
83400 Hyères

V/REF :
N/REF : 2012 B 724 / 2019-A-3355

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 20/03/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 28/02/2019
- Reconstitution de l'actif net

Concernant la société

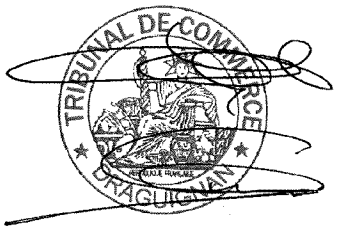
ABBAOUI CHARPENTE BOIS COUVERTURE
Société à responsabilité limitée
22Bis rue de la République
83136 Néoules

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-3355 le 20/03/2019

R.C.S. DRAGUIGNAN 753 349 273 (2012 B 724)

Fait à DRAGUIGNAN le 20/03/2019,

LE GREFFIER



126724

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
20 MARS 2019
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°
A 3355

ABBAOUI CHARPENTE BOIS COUVERTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE
83136 NEOULES
RCS DRAGUIGNAN 753 349 273

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/02/2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 381 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	36381 euros
Affectation au compte report à nouveau	-31363 euros
Solde	5017 euros

Affectation au compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6117 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Reconstitution des capitaux propres

L'Assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/02/2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

AF